

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 23.03.2023

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 20/01/2023
- 2- Concours de recrutements passés : résultats et prises de fonction
- 3- Concours de recrutements à venir :
alto 3ème soliste : organisation , date ...
violoncelle et seconde flûte : libellés, dates, organisation ...
- 4- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens
- 5- Musique de Chambre : définition du cadre réglementaire
- 6- Accords d'entreprise : point sur les négociations, augmentations salariales
- 7- Situation des pupitres de violons 1 et 2 : gestion
- 8- Prochains déplacements : Neuchâtel, Lyon, Le Thor, Gap, Château-Arnoux ; feuilles de route
- 9- Date des congés annuels d'été et répartition des 6 semaines de congés (été + Toussaint + hiver)
- 10- Présentation de la saison estivale : programmes et planning détaillé
- 11- Septembre 2023 : présentation des projets et planning prévisionnel

- questions diverses

Questions SSCT :

- 12- Protections auditives : information , bilan
- 13- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées suite à la restitution du rapport du psychologue du travail

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général

délégués du personnel : Frédéric Béthune, Gabriella Kovacs, Fabrice Durand (délégué syndical), Pauline Dangletierre (suppléante)

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20.03.2023

Le procès verbal de la réunion du 20.03.2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Concours de recrutements passés : résultats et prises de fonction

-résultat du concours pour les 3 postes de violons tuttistes : un seul poste pourvu par monsieur Po Chao Tseng qui a pris ses fonctions le vendredi 17 mars 2023. Il est engagé en CDI avec une période d'essai de trois mois renouvelable une fois.

-basson : monsieur Romain Rougé prendra ses fonctions le 28 mars 2023 avec un CDI identique.

A. Labat : « Mathilde Dannièr -cors solo- a pris ses fonctions le 31 janvier 2023 et je dois la revoir pour discuter des termes de son contrat qu'elle n'a pas encore signé. »

3- Concours de recrutements à venir :

alto 3ème soliste : organisation , date ...

le lundi 17 avril 2023. Soliste invité à confirmer : Frédéric Kirch (Alto solo de l'OSR). Libellé : alto 3ème soliste, publié sur musicalchairs depuis le 10 février 2023.

Après débat, il est décidé que le jury sera élargi pour les prochains concours. Il sera composé de dix personnes plus l'expression collégiale des musiciens présents.

Pour le concours d'alto 3ème soliste :

collège employeur : Debora Waldman, Alexis Labat, Cordélia Palm et le soliste invité.

collège salariés : Fabrice Durand, Nicolas Paul, Gabriella Kovacs, Louise Mercier, Laurence Vergez, et un musicien de l'harmonie.

Les musiciens de l'orchestre présents au concours -à conditions qu'ils soient au minimum huit- participeront aux votes en apportant leur voix collégiale.

violoncelle et seconde flûte : libellés, dates, organisation ...

-seconde flûte jouant le piccolo pouvant jouer la première flûte : lundi 15 mai

-violoncelle 3ème soliste : mardi 16 mai

Les répétitions se dérouleront côté opéra le dimanche 14 mai (flûtes) et le lundi 15 mai (violoncelles).

L'information de ces concours paraîtra aujourd'hui sur musicalchairs.

Nouvelles dispositions pour l'organisation et le déroulement des concours :

-Après proposition de la direction et débat, il est décidé que le paravent pourra être maintenu jusqu'à la fin des épreuves, ceci à titre expérimental à partir du concours d'alto.

-Au début de chaque concours, le jury devra se mettre d'accord sur le déroulé : écoute des candidats, méthode d'interruption d'un candidat, communication avec le candidat, votes...

-Après proposition de la direction -afin de faciliter la mobilité des musiciens déjà titulaires dans un autre orchestre national- le CSE se prononce favorablement sur le principe d'une exemption du premier tour pour les candidats qui remplissent toutes ces conditions.

A. Labat : « Pour information, cette disposition sera envoyée à l'ensemble des orchestres nationaux. »

4- Présentation des contrats types des nouveaux musiciens

F. Durand : « Malgré de nombreuses demandes auprès de notre ancienne direction, nous n'avons jamais eu connaissance des contrats types depuis les modifications apportées en 2015. »

A. Labat : « J'ai repris l'essentiel du contenu des contrats et la question concerne l'obligation de participer aux actions éducatives et culturelles et à la musique de chambre. Je souhaite modifier le paragraphe concerné en y apportant les nuances suivantes : La participation aux actions éducatives et culturelles sera déterminée en fonction de la disponibilité et des centres d'intérêts des musiciens sollicités. Les actions éducatives et culturelles sont devenues aujourd'hui une des principales missions des orchestres sur leur territoire pour aller au devant de tous les publics et nous avons besoin pour cela de la participation des musiciens.

Voici le libellé que je propose : *"en plus des concerts symphoniques, lyriques et chorégraphiques, le salarié sera amené à participer aux actions éducatives et culturelles ainsi qu'aux concerts de musique de chambre dans les conditions rappelées dans l'accord d'entreprise"*.

Ce libellé apparaîtra sur les nouveaux contrats et je pense harmoniser progressivement par un avenant tous les contrats depuis 2015. »

F. Durand : « Avant cela, il faudra trouver un accord pour encadrer la "musique de chambre" et modifier notre accord d'entreprise. »

5- Musique de Chambre : définition du cadre réglementaire

A. Labat : « Je distingue les actions éducatives et culturelles (évoquées en point 4) de la musique de chambre que je souhaite pouvoir programmer dans des concerts spécifiques. Je souhaite conserver le fonctionnement

du festival de musique de chambre en novembre « l'orchestre s'éclate en ville » tel que vous l'avez défini et salue l'implication des musiciens. En revanche, ponctuellement, lorsqu'une opportunité se présente, je dois pouvoir proposer à certains musiciens des concerts de musique de chambre dans un autre cadre que "l'orchestre s'éclate en ville", avec une rémunération complémentaire. Cette possibilité doit nous permettre d'avoir une offre de diffusion complémentaire intéressante auprès de certains partenaires. Ma proposition, pour l'instant dans un échange de gré à gré car sans accord d'entreprise est d'une rémunération complémentaire de 250€ brut par musicien avec un décompte sur une base de 4 services.»

F. Bethune : « Lors des discussions sur cette question, il faudra toujours s'appuyer sur la distinction entre les deux cadres : celui qui a pour origine une proposition artistique et une démarche volontaire des musiciens qui a trouvé son aboutissement dans "l'orchestre s'éclate en ville " et le cadre -qui n'existe pas aujourd'hui- qui émane d'une demande spécifique de l'employeur liée à une nouvelle stratégie de diffusion. »

Un débat est engagé avec les représentants du personnel sur la proposition de rémunération de la direction, le temps de travail décompté, les conditions, l'organisation, l'intérêt pour la politique de diffusion de l'orchestre ...etc..

6- Accords d'entreprise : point sur les négociations, augmentations salariales

Le CSE prend acte que les négociations sur les accords d'entreprise n'ont pas avancé. Compte tenu de l'actualité, le sujet "cadre réglementaire des actions éducatives et culturelles et de la musique de chambre" sera traité en priorité. La NAO sur les augmentations salariales devra reprendre très rapidement sur la base des propositions syndicales transmises à la direction.

7- Situation des pupitres de violons 1 et 2 : gestion

Projet de mobilité des violonistes tuttiistes entre les pupitres de 1ers et 2nd violons. Le principe de mobilité sera obligatoire pour les nouveaux violonistes et non-obligatoire pour les anciens. Après débat sur le principe de mobilité, ses avantages et inconvénients, son organisation ...etc... la direction propose dans un premier temps de rencontrer l'ensemble des violonistes de l'orchestre pour échanger sur ce sujet.

8- Prochains déplacements : Neuchâtel, Lyon, Le Thor, Gap, Château-Arnoux ; feuilles de route

Sophie Platret étant absente, cette question ne peut être abordée ce jour.

9- Date des congés annuels d'été et répartition des 6 semaines de congés (été + Toussaint + hiver)

A. Labat : « Les congés annuels d'été commenceront le mardi 01 août 2023. Reprise d'activité le mardi 05 septembre 2023 soit 5 semaines consécutives pendant les vacances scolaires. La sixième semaine n'est pas encore déterminée, elle sera fixée pendant les vacances scolaires de Noël 2023, d'hiver ou de Pâques 2024. »

10- Présentation de la saison estivale : programmes et planning détaillé

Un concert pop symphonique avec Damien Saez s'est rajouté le 01 juillet dans les arènes de Nîmes. Les deux séries aux chorégies d'Orange sont confirmées, ainsi que les musicales du Lubéron et Vaison avec les chanteuses Deshayes/Haidan. Attente de la confirmation du projet de concert à Apt le 14 juillet, les concerts à Uzes et à La Roque d'Anthéron sont confirmés et le projet à Saint Ouen a été annulé.

Bilan : 9 concerts entre fin juin et fin juillet. Le planning détaillé reste à élaboré.

11- Septembre 2023 : présentation des projets et planning prévisionnel

l'étude du planning est reporté à une date ultérieure. Les concerts prévus : .1. "rentrée en musique" au

Théâtre des Halles. 2. Programme "tout classique" adaptable sur la totalité de la saison. (université, centres de détention et d'autres dates en septembre). 3. concert symphonique de début de saison à la Fabrica puis à Alès.

Questions SSCT :

12- Protections auditives : information , bilan

Peu de musiciens se sont présentés pour s'équiper de bouchons moulés, une information de prévention et d'incitation sera reconduite très prochainement.

A. Labat : « Il est prévu que des mesures acoustiques seront prises prochainement dans votre salle de répétitions et dans la fosse de l'Opéra. »

13- Prévention des risques psychosociaux : présentation des mesures envisagées suite à la restitution du rapport du psychologue du travail

A. Labat : « J'ai mis à disposition des salariés sur l'espace réservé l'ensemble des documents que le psychologue du travail J.Ph Matz nous a remis et présentés. Je vais reprendre contact avec lui pour travailler sur la mise en place des mesures envisagées : réalisation des fiches de postes, formation en management, calendrier de réunions de travail par groupe... »

Questions diverses :

Projet de nouvelle salle :

A. Labat : « Le projet de la nouvelle salle pour l'orchestre avance, j'ai transmis au Grand Avignon l'ensemble des besoins en terme de dimension de salle de répétition, de studios de répétition individuels et collectifs supplémentaires, de studio d'enregistrement, de salle de repos, de salle de restauration, espaces de stockage, local régie, besoins administratifs, local CSE, vestiaires...etc.. Le Président et le vice-président du Grand Avignon nous ont confirmé que le dossier "Orchestre Mas de Guigue" avait été transmis aux trois cabinets d'architectes finalistes sur l'ensemble du projet "courtine/confluences".

Décompte horaire du personnel artistique :

Le CSE demande que le décompte horaire individuel soit mis à disposition des salariés au bureau de la régie générale. Le sujet des décomptes horaires et des tournes pourrait être abordé lors de réunions de pupitre en présence du régisseur général.

Le CSE demande que le décompte du temps passé en réunions soit acté et vérifié. (et ajout d'un ticket restaurant selon les horaires de réunions)